

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3E CORRECTION DU RHÔNE

Mise à l'enquête publique de la Mesure prioritaire du Chablais

Fruit d'un important travail mené conjointement par les cantons de Vaud et du Valais, la Mesure prioritaire du Chablais franchit une étape décisive avec sa mise à l'enquête publique du 3 octobre au 2 novembre 2026. Cet ouvrage majeur de la 3^e correction du Rhône permettra de renforcer durablement la protection du Chablais contre les crues, tout en améliorant la biodiversité, l'accueil du public et les usages des espaces riverains.

La 3^e correction du Rhône (Rhône 3) est le plus grand projet de protection contre les crues de Suisse et porte sur une longueur de 162 kilomètres. Dans le cadre de ce vaste programme de travaux, la Mesure prioritaire du Chablais (MP Chablais) sera mise à l'enquête publique du 3 octobre au 2 novembre 2026. Il s'agit d'une étape majeure pour les cantons de Vaud et du Valais. Plus grande mesure prioritaire bicantonale de Rhône 3, la MP Chablais concrétise leur collaboration autour d'un projet qui concilie protection durable contre les crues, valorisation de la biodiversité et aménagement d'espaces destinés au public.

Dans le prolongement des différentes mesures réalisées ou engagées dans le Chablais, à savoir la Mesure anticipée Iles des Clous (MAIC), la Mesure anticipée des Grandes Iles (MAGI), la Mesure prioritaire du Delta (MP Delta) et l'aménagement du Rhône entre Bex et Massongex (MBR3), la MP Chablais constitue la pièce maîtresse de la 3^e correction du Rhône dans la région. Considérée comme prioritaire en raison des risques d'inondation élevés ainsi que des enjeux économiques et territoriaux, la MP Chablais prévoit l'élargissement du lit du Rhône, dont la largeur moyenne passera de 60 à 90 mètres, ainsi que le renforcement des ouvrages de protection existants et la construction de nouvelles digues. Ces aménagements sont dimensionnés pour protéger durablement la plaine contre une crue extrême. Ils s'étendent sur 14 kilomètres, traversant le territoire de huit communes : Bex, Ollon, Aigle, Yverne, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz et Vouvry. Leur achèvement est prévu à

l'horizon 2040-2045.

Au-delà du renforcement de la protection contre les crues, la MP Chablais permettra de redonner davantage d'espace au Rhône afin d'améliorer sa dynamique et la diversité des milieux naturels, favorisant ainsi la biodiversité. La plus-value environnementale attendue est importante et le Rhône pourra à nouveau remplir toutes ses fonctions écologiques.

Dans ce nouvel espace, des aménagements dédiés à la mobilité douce et à l'accueil du public renforceront l'accessibilité et la valorisation des espaces riverains. Trois nouvelles passerelles pour la mobilité douce permettront de relier les centres urbains entre eux et ainsi renforcer les liens entre les habitants des deux rives.

Le projet permettra également de redonner des perspectives de développement économique aux secteurs aujourd'hui soumis à des restrictions liées aux zones de danger, en sécurisant notamment les zones industrielles de Monthey, Collombey-Muraz, Aigle et Vouvry.

La MP Chablais a été optimisée afin de limiter autant que possible son emprise sur les surfaces d'assolement (SDA), tout en garantissant les objectifs de protection contre les crues et le respect des exigences environnementales. Par rapport aux planifications validées en 2016, les emprises sur les SDA ont ainsi été réduites de plus de 40 %. Cette diminution a notamment été rendue possible par le recours à des digues intégrées, par un élargissement plus limité le long des parcelles agricoles, compensé par la renaturation de certains milieux naturels comme le Grand Canal et par l'affinement des modèles hydrauliques grâce aux enseignements tirés des dernières crues.

Les impacts résiduels du projet sur l'agriculture ont par ailleurs été pris en compte à travers différentes mesures de compensation. Celles-ci prévoient notamment l'amélioration de la qualité des terres agricoles, un suivi du niveau et de la qualité de la nappe phréatique, ainsi que l'adaptation de certains chemins et accès afin de garantir le transit agricole.

Les travaux sont devisés à 368 millions de francs hors taxe. La Confédération prendra en charge entre 47 % et 57 % des coûts, le taux exact de subvention ne pouvant être déterminé qu'une fois la mesure entrée en force. Le solde sera assumé par les cantons du Valais et de Vaud ainsi que par les communes. A ce stade, la part nette des cantons du Valais et de Vaud est comprise entre 20% et 25 % chacun selon les montants des subventions fédérales effectivement obtenues. Les communes valaisannes et vaudoises contribueront respectivement à hauteur de 2 % et 3 %.

Les dossiers pourront être consultés du 3 octobre jusqu'au 2 novembre 2026 dans l'ensemble des communes concernées :

- aux greffes des communes de Bex, Ollon, Aigle et Yverne ;
- aux secrétariats des communes de Massongex, Monthey, Collombey-Muraz et Vouvry ;
- sur www.vd.ch/rhone3 et sur www.vs.ch/rhone

Par ailleurs, une séance d'information publique se tiendra le 6 octobre 2026 à 18h à Aigle à la salle de l'Aiglon.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 01 octobre 2026

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, [021 316 40 27](tel:0213164027)

DJES, Sébastien Beuchat, directeur des ressources et du patrimoine naturels, Direction générale de l'environnement, [021 316 43 55](tel:0213164355)

VS, Franz Ruppen, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, [027 606 34 93](tel:0276063493)

VS, Guillaume Favre-Bulle, chef du Service des dangers naturels, [027 606 34 93](tel:0276063493)

www.vd.ch/rhone3

www.vs.ch/rhone